

Nombre de conseillers  
En exercice : 19 – quorum : 10  
Présents : 16  
Procuration : 2  
Suffrages exprimés : 18

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le 2 mai 2022, à 20h30, le Conseil Municipal de LA FORET SUR SÈVRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry MAROLLEAU, Maire.**

Date de convocation : le 25 avril 2022  
Secrétaire de séance : Clément PASQUIER

**Présents** : Mesdames Eliane AUBINEAU, Marie-Yvonne AYRAULT, Coralie BELAUD, Laetitia DAUGE, Maryse NOURISSON-ENOND, Céline FICHET Audrey VERGNAUD - Messieurs Jean-Noël BODIN, Nathanaël de FOMBELLE, Thierry MAROLLEAU, Fabrice COURILAUD, Jean-Jacques ENOND, Jimmy DUFLOS, Guy BREMAUD, Antoine-Henri VALLETTE, Clément PASQUIER

**Excusés** : Manon FAVREAU, Yvon ABELARD

**Pouvoirs** : Manon FAVREAU à Eliane AUBINEAU, Yvon ABELARD à Thierry MAROLLEAU

**Absents** : Karine CHARRON

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal transmis aux conseillers :

### ADMINISTRATION GENERALE

- Avis sur le SAGE du Thouet

### URBANISME

- Désignation d'un élu référent pour un dossier d'urbanisme
- Projet d'antenne FREE

### FINANCES-MARCHÉS

- Subvention à l'OGEC
- Subvention aux associations scolaires
- Subvention aux associations
- Salle Maxime Tricoire – marchés de travaux et avenants
- Lotissement l'Orée du Bois - avenants
- Plan de financement du projet pédagogique lié à la nature
- Plan de financement du projet d'aménagement de terrains multisports

### Questions diverses

#### Extension de l'ordre du jour :

- Dénomination d'une voie communale

#### Retrait de l'ordre du jour :

- Avis sur le SAGE du THOUET
- Projet d'antenne FREE

Décisions prises par application des délégations accordées au Maire selon l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N° de l'acte	Nature et objet de l'acte	Montant HT
DM/2022/08	Droit de préemption urbain Renonciation au droit de préemption urbain	

## 1. ADMINISTRATION GENERALE

### OBJET : DENOMINATION D'UNE VOIE COMMUNALE

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que sur le territoire de Saint-Marsault, il y a une « rue de l'église » et une « place de l'église » qui sont situées à proximité et comportent des numéros de maisons identiques ce qui crée des problèmes dans la distribution du courrier.

Monsieur le Maire propose d'étendre la voie communale dénommée « Chemin de la Grande Cour » jusqu'à la maison située actuellement au n°401 place de l'église, qui deviendra ainsi le n°13 Chemin de la Grande cour, conformément au plan annexé au présent compte-rendu, ce qui permettra d'éviter toute confusion avec le n°401 de la rue de l'église.

**Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- ◆ De valider la proposition ci-dessus,
- ◆ De donner pouvoir à Monsieur le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

## 2. URBANISME

### OBJET : DÉSIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT POUR UN DOSSIER D'URBANISME

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il souhaite déposer un permis de construire pour un projet mené par son entreprise.

Un élu doit être désigné afin d'instruire ce dossier en toute impartialité.

Monsieur le Maire demande aux élus s'il y a un volontaire :

- M. Nathanaël de FOMBELLE se porte volontaire

Monsieur le Maire sort de la salle et propose au conseil municipal de délibérer en son absence sur cette proposition.

**Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- ◆ De valider la proposition ci-dessus
- ◆ De donner pouvoir à Nathanaël de FOMBELLE, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

## 3. FINANCES - MARCHES

### OBJET : SUBVENTION OGEC

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la participation de la Commune aux charges de fonctionnement des écoles privées. Les charges de fonctionnement des écoles publiques représentent la somme de 76 222,00 € (75 381,06 € en N-1) pour 100 élèves inscrits et présents le jour de la rentrée en 2021 (110 en N-1). La somme pour l'ensemble des frais de fonctionnement des écoles publiques s'élève à 762,22 € par élève, pour l'année 2021 (685,28 € en N-1).

Monsieur le Maire donne lecture des effectifs de l'école privée au jour de la rentrée :

	Nb d'élèves	coût élèves	total 2021
Elèves de l'école Mère Térésa	101	762,22 €	76 984,22 € (N-1 : 68 528,24 €)
TOTAL	101	762,22 €	76 984,22 € (N-1 : 68 528,24 €)

Monsieur le Maire signale qu'une convention financière sera signée avec l'OGEC et que le versement de la subvention sera composé d'une avance forfaitaire et 2 paiements. L'OGEC devra fournir ses comptes de gestion.

Echéancier proposé :

Elèves de Mère Teresa :

25 000 € (délibération du 16 décembre 2021) - 20 000 € (juin) – 31 984,22 € (octobre)

**Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- ◆ De valider la participation par élève pour l'année à 762,22 €,
- ◆ De verser les subventions à l'OGEC selon les montants décrits ci-dessus,
- ◆ D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire en charge des Affaires Scolaires à signer les conventions avec le président de l'OGEC,

## **OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS SCOLAIRES**

Monsieur le Maire propose de statuer sur la proposition de la commission affaires scolaires concernant les demandes de subvention des associations scolaires. Il s'agit d'attribuer pour les associations sportives 3,50 € par enfant et 30 € par classe.

<b>SPORTIVES</b>	
Association Sportive USEP Montigny	296,50 €
Association Sportive USEP La Forêt sur Sèvre	203,50 €
Association Sportive UGSEL Saint-Marsault	503,50 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1003,50 €</b>

<b>SCOLAIRES</b>	<b>SUBVENTION</b>
Association l'Etagère	50 €

**Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- ◆ D'approuver le versement des aides aux associations selon le tableau ci-dessus pour l'année 2022 ;
- ◆ De donner pouvoir à Monsieur le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

## **OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

**Vu la proposition de la commission "Vie Locale – Vie Associative",**

Monsieur le Maire propose de statuer sur la proposition de la commission Vie Locale Vie Associative pour les demandes de subvention des associations. La proposition pour l'année 2022 est la suivante :

<b>Chasse - Nature</b>		Elu concerné ne participant pas au vote
ACCA Montigny	100 €	JJ ENOND

ACCA St Hubert La Forêt sur Sèvre	100 €	
ACCA La Ronde	100 €	Y ABELARD
ACCA Montigny et La Ronde Forfait électricité congélateur "Ragondin"	(50 € par ACCA) 100 €	JJ ENOND - Y ABELARD
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>400 €</b>	
<b>Ainés</b>		
Club du 3ème âge de Saint Marsault "Club de L'Amitié"	105 €	
Club du 3ème âge de La Ronde "Amitié Rondelaise"	105 €	
Club du 3ème âge de Montigny "La Bonne Entente"	105 €	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>315 €</b>	
<b>Animations</b>		
Comité des Fêtes de Montigny	450 €	JJ ENOND
Comité des Fêtes de Saint Marsault	450 €	
Comité des Fêtes de La Ronde	450 €	M FAVREAU
A Nous 4	200 €	JJ ENOND - JN BODIN C FICHET - M FAVREAU
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1 550 €</b>	
<b>Association Souvenir</b>		
ACAFN Montigny	230 €	JN BODIN
UNCAFN La Forêt sur Sèvre "Anciens Combattants"	230 €	JN BODIN
UNCAFN La Ronde "Anciens Combattants"	230 €	Y ABELARD - T MAROLLEAU
UNCAFN Saint Marsault "Anciens Combattants"	230 €	G BREMAUD
VMB79 - Véhicules militaires	100 €	
Amis du Patrimoine du Grand La Forêt	170 €	JN BODIN
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1 190 €</b>	
<b>Loisirs</b>		
Country l'Hirondelle	50 €	
Club « Le Tarot forésien »	50 €	
Randonneurs pédestres du canton de Cerizay	90 €	
Boules en Bois "Les Echos"	50 €	
Pétanques Loisirs " Les Ecureuils"	80 €	
Tac Tik	50 €	
Amicales des donneurs de sang bénévoles de La Forêt Sur Sèvre	600 €	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>960 €</b>	
<b>Sports</b>		
Gymnastique Volontaire La Forêt sur Sèvre	220 €	M.Y AYRAULT M N - ENOND
Tennis de table de La Ronde	362 €	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>582 €</b>	

Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des élus participant au vote :

- ◆ D'approuver le versement des aides aux associations selon le tableau ci-dessus pour l'année 2022,
- ◆ De donner pouvoir à Monsieur le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

## **OBJET : SALLE MAXIME TRICOIRE – MARCHÉS DE TRAVAUX ET AVENANTS**

**Vu** la délibération n° 60/2021 du 5 juillet 2021 approuvant le projet de réhabilitation de la salle Maxime Tricoire au stade de la phase Avant-Projet Définitif (APD) et arrêtant l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux ;

**Vu** le marché passé selon la procédure adaptée en application du code de la commande publique (avis de publicité publié sur la centrale des marchés et paru le 23/10/2021 dans le Courrier de l'Ouest) ;

**Vu** la délibération n° 100/2021 du 16 décembre 2021 attribuant les lots aux entreprises retenues ;

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de conclure des avenants pour les lots ci-dessous :

<b>Entreprise</b>	<b>Marché initial (HT)</b>	<b>Avenant n°1 (HT)</b>	<b>Total (HT)</b>
Lot n° 1 Démolition-Désamiantage -Gros œuvre SARL VENANT	293 368,74 €	- 15 853,30 €	277 515,44 €
Lot n° 4 Menuiseries extérieures alu - serrurerie HERVO ALU	85 165,49 €	+ 4 760,79 €	89 926,28 €
Lot n° 11 Chauffage – Ventilation - Plomberie FBM	187 435,56 €	- 13 370,34 €	174 065,22 €

Monsieur le Maire rappelle que sur les 13 lots, 3 lots sont infructueux, aucune offre n'ayant été déposée (lots n°2, 5 et 12).

Le Conseil Municipal du 16 décembre 2021 a autorisé le recours pour chacun de ces lots à des marchés publics négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables en application de l'article R21122-2 du code de la commande publique. Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises suivantes pour un montant HT de :

<b>Lot n° 02 a) - Couverture</b>	
FBM	67 350,61 €
<b>Lot n° 02 b) - Charpente</b>	
MENUISERIE JAUNET	99 428,14 €
<b>Lot n°05 - BARDAGE BOIS</b>	
DECOTIGNIE	72 214,47 €

**Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- ◆ D'approuver la signature des avenants et marchés proposés ;
- ◆ D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2022 ;
- ◆ D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

## **OBJET : LOTISSEMENT L'ORÉE DU BOIS – AVENANTS ET CONVENTIONS**

**Vu** la délibération n° 89/2020 du 14 décembre 2020 approuvant le choix du géomètre pour le lotissement L'Orée du Bois II ;

Vu le marché passé selon la procédure adaptée en application du code de la commande publique (avis de publicité publié sur la centrale des marchés et paru le 30/11/2021 dans le Courrier de l'Ouest) ;

Vu la délibération n° 10/2022 du 24 janvier 2022 attribuant les lots aux entreprises retenues ;

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de conclure un avenant pour le lot ci-dessous :

Entreprise	Marché initial	Avenant n°1	Total
Lot n° 01 – VRD Groupement CHOLET TP / PELLETIER	375 000,00 €	8 725,71 €	383 725,71 €

Monsieur le Maire informe aussi les conseillers municipaux de la nécessité de signer une convention avec le SVL concernant les travaux de desserte en eau potable du lotissement :

SVL Adduction eau potable Lotissement	32 760,79 €
--	-------------

**Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- ◆ D'approuver la signature des avenants et conventions proposés ;
- ◆ D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2022 ;
- ◆ D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

## **OBJET : PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET PÉDAGOGIQUE LIÉ A LA NATURE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune souhaite mettre en place, à l'entrée du bourg de la Forêt sur Sèvre en lien avec la Fédération de pêche, la Fédération de chasse, l'Agglo2b et l'EPTB de la Sèvre nantaise, un projet pédagogique complet lié au cycle de l'eau, aux milieux aquatiques et à la biodiversité.

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal qu'il faut valider le plan de financement de ce projet pédagogique afin de demander l'octroi de subventions pour permettre son financement.

**Dossier : Projet pédagogique lié à la nature : 221 242,46 € HT**

Le Conseil Municipal s'engage à le financer de la façon suivante et à inscrire les crédits nécessaires au budget 2022.

Plan de financement : (travaux et frais annexes)

	Subvention	En %
Fonds européens	117 909,14 €	53,29 %
Fédération de pêche	37 500,00 €	16,95 %
Fédération de chasse	16 666,66 €	7,53 %
EPTB	4 166,66 €	1,88 %
Région Nouvelle Aquitaine	67 909,14 €	30,69 %
<b>TOTAL subventions</b>	<b>176 242,46 €</b>	<b>79,66 %</b>
<b>Reste à charge Commune</b>	<b>45 000,00 €</b>	<b>20,34 %</b>

**Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- ◆ D'approuver le projet déposé au titre des investissements 2022 ;
- ◆ De prévoir les crédits nécessaires au budget communal 2022 ;
- ◆ De donner pouvoir au Maire pour solliciter des subventions auprès de l'ensemble des financeurs pour un montant aussi élevé que possible,
- ◆ de donner pouvoir au Maire pour solliciter une subvention auprès des services concernés,
- ◆ de donner pouvoir à Monsieur le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

## **OBJET : PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE TERRAINS MULTISPORTS**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que la commune souhaite aménager un terrain multisports sur les sites de Montigny et Saint Marsault.

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal qu'il faut valider le plan de financement de ce projet d'aménagement afin de demander l'octroi de subventions pour permettre son financement.

**Dossier : Projet d'aménagement de terrains multisports : 148 522,43 € HT**

Le Conseil Municipal s'engage à le financer de la façon suivante et à inscrire les crédits nécessaires au budget 2022.

Plan de financement : (travaux et frais annexes)

	Subvention	En %
Agence nationale du Sport – Programme 5000 terrains	118 817,43 €	80%
<b>TOTAL subventions</b>	<b>118 817,43 €</b>	<b>80%</b>
<b>Reste à charge Commune</b>	<b>29 705,00 €</b>	<b>20%</b>

**Après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- ◆ D'approuver le projet déposé au titre des investissements 2022 ;
- ◆ De prévoir les crédits nécessaires au budget communal 2022 ;
- ◆ De donner pouvoir au Maire pour solliciter des subventions auprès de l'ensemble des financeurs pour un montant aussi élevé que possible,
- ◆ de donner pouvoir au Maire pour solliciter une subvention auprès des services concernés,
- ◆ de donner pouvoir à Monsieur le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

### **QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour est épuisé.

Le Maire lève la séance à 23h15.

#### **Agenda :**

#### **1 – INFORMATIONS & AGENDAS**

Prochaines réunions en 2022 :

Affiché le : 04/05/2022

Le Maire, **Thierry Marotteau**

